



## Renouvellement carte de séjour et regroupement familial

Par **coolmen2010**, le **27/05/2010** à **18:44**

Bonjour tout le monde,

je vous explique mon problème.

j'ai demandé le renouvellement de mon titre de séjour en Janvier dernier 2010 afin de demander la carte de résident de 10 ans, sachant que c'est ma 4eme en temps que salarié, et ma demande est toujours en cours dans le service des étrangers. maintenant ma carte de séjour e expiré et j'ai entendu que la préfecture ne donne plus de récépissé, donc plus de vacance!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Entre temps ma femme et mon fils viennent juste d'arriver de mon pays dans le cadre du regroupement familial, et leur demande de carte de séjour est bloqué pour l'instant à cause de ma carte tjjjjjjjjrrrrrrrrr en courrrrrrsssssssss... ça m'enèrve, c'est pour cela j'aimerais bien savoir ce que je dois faire exactement, est ce que je dois contacter le médiateur de la république? pourquoi c'est aussi lonnnnnggg à cette préfecture ...

aidez moi svp car je n'ai plus de patience et je ne peux pas prendre ma voiture à cause de l'expiration de ma carte.

Merci bien d'avance.

Sachant que je depends du commissariat de brunoy et j'ai un boulot stable et je paye mes impots comme tout le monde.

Par **chris\_idv**, le **03/06/2010** à **21:08**

Bonjour,

Rien ne vous empêche de prendre des vacances en France ...

Pour ce qui est d'utiliser votre voiture seul compte votre permis de conduire ...

Concernant les délais que vous indiquez ils sont cohérents au regard du nombre de demandes que doivent traiter le service des étrangers de la préfecture de l'Essonne dont vous dépendez.

Cordialement,